L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 19 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BORYS.

PREMIERE PARTIE.

LE DIABLE A TOURNAI.

VIII.

QUI COMMENCE ASSEZ BIEN, MAIS QUI FINIT FORT MAL.

(Suite)

Les deux gentilshommes se saluèrent sans proférer un mot et mirent l'épée à la main.

Mais, dès les premières passes, il fut évident que don Raphael avait, sur son ennemi, une supériorité incontestable.

Florestan ne se possédait pas; irrité par la perte de son argent plus encore que par la méprise du capitaine, il attaquait en aveugle et en furieux....

L'officier au contraire, calme et plein de sang froid, se contentait de parer, en observant le jeu de son adversaire.

L'observation ne fut pas longue. Au bout d'une minute, don Raphael courût, dédaigneusement et, par un dégagé inattendu, il fit sauter à trois pas l'épée du vicomte.

Puis, ayant ramassé l'arme, il la rendit à Florestan.

—Monsieur, lui dit-il, je crois, fâché à part, que vous n'êtes pas de force....

—En garde!...... cria M. de Morlac hors de lui.

Patience, monsieur. Je crois aussi que, si nous reprenons cet exercice, avant dix secondes, vous serez un homme mort......

—Après!

—Eh bien! comme je n'ai, moi, aucun motif de haine contre vous, faites-moi l'honneur de m'avouer purement et simplement que vous êtes le comte de Thau, et je vous tiendrai ma révérence.

Florestan grinça des dents.

—Sinon, continua Raphael, aussi vrai qu'il fait jour en ce moment, je vous passerai ceci au travers du corps....

—Monsieur, répliqua M. de Morlac, permettez moi de rire à mon aise....

—Riez, monsieur le comte, riez.

—Cette rage de vouloir m'affubler malgré moi d'un nom qui n'est pas le mien, a un côté réellement bouffon....

—Ainsi, votre réponse?

—Ma réponse est celle-ci, monsieur: allez au diable!

—Il est vraisemblable que vous irez avant moi, monsieur le comte Godefroy de Thau.

Les fers se croisèrent déjà. Mais, ainsi que l'avait annoncé don Raphael, le combat ne dura pas plus de dix secondes, au bout desquelles l'épée du capitaine disparut jusqu'à la garde dans la poitrine de Florestan.

Le malheureux jeune homme poussa un cri étouffé, puis tomba.

—Ma foi! j'en suis fâché, monsieur le comte, murmura le vainqueur en essuyant sa rapière sur une touffe d'herbe. Mais vous étiez averti... n'eût-il pas mieux valu avouer tout de suite, hein? qu'en dites-vous?

—Je dis.... je dis.... balbutia le vicomte, qu'il est désagréable.... d'être venu.... d'aussi loin, pour me faire.... ruiner d'abord et massacrer ensuite!

Et il perdit connaissance.

—Pardieux!.... grommela le capitaine penché sur sa victime, voilà un homme bien entêté!.... Il nie, même en expirant!.... Ça! est-il mort, au moins?.... Non, son cœur bat.... Que faire? Je ne dois pourtant pas le laisser crever ici comme un chien. Il faudrait le faire reporter chez lui....

Et don Raphael sortit en courant de l'enclos pour aller chercher du secours.

Un quart d'heure après, il reparut accompagné de deux hommes qui apportaient un brancard.

Mais lorsqu'ils voulurent relever le cadavre, leurs yeux ne rencontrèrent qu'une flaque de sang que la terre buvait avec lenteur.

Quant à M. de Morlac, on ne le retrouva nulle part.

Les bâtiments du cloître n'étaient percés, de ce côté de l'enclos, que par trois ou quatre fenêtres grillées. Le vicomte n'avait donc pas été enlevé par là.

Sur la muraille du parc, il n'existait aucune porte.

Restait la vieille maison; mais depuis un temps immémorial, on la savait inhabitée.

Néanmoins, don Raphael s'avança vers l'huis à moitié pourri et y heurta à coups redoublés.

Nul ne vint; un sourd écho répercuta les coups, et tout retomba dans le silence.

Le capitaine promena autour de lui des regards stupéfaits.

—Par où diable s'est-il envolé? murmura-t-il en se tiraillant la moustache.

Nous avons quitté Diégo Diaz au moment où, frappé de l'étonnante ressemblance du vicomte Florestan avec son ennemi Lélio, il dévorait l'auberge du Pot-d'Etain pour n'avoir pas plus longtemps sous les yeux un visage exécré.

Encore ému de cette rencontre et des souvenirs qu'elle avait remués en lui, l'Espagnol s'en alla au hasard le long des rues ombreuses, levant machinalement un pied après l'autre et suivant le fil sinistre de ses réflexions.

Or, il arriva que, marchant toujours, tournant sans cesse des angles de rues, il sentit tout à coup un air plus chaud lui caresser la joue et un flot de lumière inonder ses prunelles.

Diaz venait de déboucher sur la Grand'-Place, que l'on appelait encore à cette époque le Grand marché.

Au sortir de ces voies étroites, fraîches et sombres comme des caves, le contraste était éblouissant.

Sur un vaste terrain triangulaire, ayant à son sommet le gothique beffroi, à sa base le portail de l'église Saint Quentin, à ses faces latérales une foule d'édifices, — le resplendissant soleil de juin s'épanouissait en larges ondes, piquant d'étincelles les girouettes, se mirant aux ardoises des toits, dorant au loin les flèches, les clochetons, les campaniles et découpant, sur l'azur foncé du ciel, le profil sévère de la cathédrale et de ses cinq tours carrées.

Midi retentissait aux vingt paroisses.

Du faîte des clochers, une pluie sonore s'éparpilla au vent: la grêle sonnerie des monastères se joignait au timbre lourd des basiliques, et le carillon clair du beffroi voltigea—dentelle aérienne—entre les sombres volées de Notre-Dame.

En bas aussi régnaient le bruit, l'animation, l'allégresse.

Les porches béants des églises dégorgeaient une multitude alerte et bigarrée. Beaux seigneurs et nobles dames, pesants bourgeois en pantoufles commères, artisans bleus, tous et mieux nourris, blondes et roses fillettes, moines de toutes nuances, soldats aux morions d'acier, écoliers turbulents et mendiants pleurards se coudoyaient, s'interpellaient, chatoyaient et fourmillaient au sein de cette cohue hétéroclite.

Au milieu de cette cohue bariolée, Diégo Diaz avec ses habits mortuaires et son feutre rabattu, ne ressemblait pas mal à un hibou.

Etourdi, aveuglé, bousculé, il s'assit, morne et pensif, contre la margelle d'un puits monumental placé en face de l'église Saint-Quentin.

Posé de la sorte, le noir cavalier tournait le dos au portail et dominait la place en bouillonnant cette houle humaine.

Diaz la couvait du regard. Sous sa moustache rousse errait un amer sourire. Ce gai tumulte, ce pêle-mêle de lumière et de couleurs, ce vol de femmes et de cloches le faisaient souffrir.

A peine se consolait-il de l'universelle joie en contemplant les deux objets sinistres qui menace continuelle, planaient en ce temps-là sur toute ville de Flandre, à savoir: le pilori, dressé au pied du beffroi, et la potence, établie à demeure vis-à-vis l'hôtel du bailliage.

Potence et pilori étaient, pour le quart d'heure, vierges de patients, mais ces deux instruments de la justice espagnole n'en criaient pas moins aux Wallons: Obéir ou mourir!

Ce jour là, néanmoins, les Wallons, après avoir entendu la messe, ne songeaient qu'à s'en aller dîner.

Insouciants et jaseurs, ils se croisaient aux abords des rues, lorsque soudain, leur masse se divisa en deux tronçons comme si elle eût été tranchée par quelque glaive invisible.

Dans l'espace ouvert subitement, Diégo Diaz vit un groupe étrange qui se formait peu à peu devant la maison du Porcelet.

On désignait ainsi un édifice flanqué de tourelles et surmonté, l'on ne sait pourquoi, par un petit porc de pierre sculptée.

L'hôtel du Porcelet, "construit avant la venue de Notre Seigneur," — à ce qu'affirme naïvement son plan conservé à la bibliothèque de Tournai, — n'avait pas de destination bien précise. Toutes assemblées nombreuses, — qu'elle fût composée de magistrats, de marchands ou de compagnons des métiers, la louait à tour de rôle pour y tenir ses séances. Quelquefois les évêques en prenant possession de la chaire épiscopale, y donnaient, du haut du balcon, la bénédiction à leurs ouailles.

Or, c'était sous ce balcon même que Diégo Diaz voyait se presser un noyau d'hommes, de femmes et d'enfants, aux vêtements scrupuleusement propres, mais dénués de ces broderies, bigarrures et orfèvreries, si en vogue au seizième siècle.

C'étaient les réformés.

L'hidalgo put alors constater la justesse des observations de Johan Cotterel.

Entre les protestants et la foule, un vide alla s'élargissant. Si beaucoup de Tournaisiens leur adressaient des regards de sympathie, la majorité s'écartait d'eux comme s'il eût craint de contracter la peste à leur contact.

Eux, cependant, demeuraient immobiles et graves. Leurs physionomies sévères, empreintes d'un enthousiasme sombre, restaient impassibles devant ces diverses manifestations.

En effet, ils ne se sentaient point en sûreté.

Rien que depuis six semaines, — c'est à dire depuis leur alliance avec la noblesse, — une liberté presque complète leur est été abandonnée. Toutefois ils ne se faisaient point illusion sur cette tolérance. Se doutant bien qu'elle durerait peu, ils en jouissaient à la hâte et se barricadaient timidement au temple dans un quartier reculé.

Mais, en attendant que ce temple fût achevé, ils leur était de célébrer leur culte en plein air. Et les magistrats n'osant plus exécuter les édits, le clergé se taisant et paraissant les avoir oubliés, les troupes ne recevant aucun ordre,—leurs bandes paisibles envahissaient quotidiennement les places, les marchés, les ponts et les carrefours.

En ce moment, ils attendaient un de leurs pasteurs les mieux aimés, maître Ambroise Wille, qui les avait convoqués pour un prêche. Le balcon du Porcelet devait servir de chaire et la Grand'Place tenir lieu de chapelle.

Pendant ce temps, les cloches s'étaient tues, les églises avaient refermé leurs portes, la foule continuait à s'écouler. Hormis les protestants dont la masse grossissait de minute en minute, on ne distinguait plus qu'une douzaine de familles qui regagnaient leurs logis.

Parmi ces retardataires, cheminaient un seigneur et une dame magnifiquement vêtus.

Deux pages les accompagnaient, habillés mi-partie de soie blanche et bleue; l'un, portant les coussins de velours sur lesquels sa noble maîtresse s'était agenouillée durant l'office, l'autre, le livre d'heures.

A la suite des pages, venaient deux serviteurs armés, la cuirasse au dos et le bonnet en tête.

Le gentilhomme et sa femme sortaient de l'église Saint Quentin, ils avaient, pour ainsi dire, effleuré Diégo Diaz en passant. Maintenant, ils s'éloignaient de lui.

A en juger d'après leur élégance et leur evolte tournure, c'était un couple heureux et charmant. Ils marchaient penchés l'un vers l'autre, causant et riant, la main dans la main, les yeux dans les yeux. Autour d'eux se dégageait je ne sais quel doux parfum de joie, d'amour et de jeunesse.

Diaz avait compris cela. Depuis quelques secondes, il les suivait d'un regard envieux. Cet homme était ainsi fait que la félicité d'autrui lui brûlait comme un fer rouge.

Sans les voir, sans les connaître, il se sentait pour eux.... Ne devinait-il pas qu'ils étaient beaux et qu'ils s'adoraient? C'était assez pour les haïr.

Et tandis que, là bas, le fringant seigneur, murmurant sans doute un mot tendre à l'oreille de son amie, inclinait gracieusement vers elle son feutre ombragé de plumes blanches, — lui, Diégo, l'homme des ténèbres, écoutait se lamenter en lui-même tout un essaim de démons.

Les deux amants avaient poursuivi leur chemin.

A cette minute, un homme dont les membres grêles semblaient flotter sous sa robe noire et dont les cheveux blancs tombaient en mèches éparses autour de son bonnet carré, apparut au coin de la rue des Orfèvres.

Aussitôt un chant grave, solennel, mystérieux, s'éleva dans les airs. Les réformés avaient reconnu leur pasteur et entonnaient un cantique de Théodore de Bèze.

Ambroise Wille étreignait sous son bras une grosse Bible à tranches rouges et à fermoirs de cuivre. Maigre, pâle, ascétique, n'ayant de vivace que ses yeux ardents, il s'acheminait avec une lenteur majestueuse vers la maison du Porcelet.

Diégo Diaz ne le vit pas. Il tenait ses regards obstinément attachés sur le gentilhomme et sur sa compagne, lorsque tout à coup celle-ci, impressionnée sans doute par l'austère psalmodie des calvinistes, se retourna de leur côté. Durant une seconde, on put distinguer son délicieux visage qu'illuminaient deux grands yeux de velours noir.....

Ce ne fut qu'un éclair. Le couple disparut à l'angle du beffroi. Mais Diaz avait chancelé.

—Lélio!.... Dolorès! Ah! je ne me trompe pas, cette fois! cria-t-il dans un rugissement.

Et, dégainant sa rapière, il s'élança par bonds énormes.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE, Samedi matin, 19 septembre 1868.

Le temps hier a été magnifique sous tous les rapports.

Les affaires n'ont pas été aussi actives que la veille, en exportations; les consignations prennent du développement.

SONT ARRIVES.—Le Genl. Quitman, de Vicksburg, avec 1703 balles de coton et autres; Lafourche, de Bayou Sara, avec 129 balles de coton; Céleste, de la Rivière Rouge, avec 286 balles de coton, et l'Aloe, du bas de la côte, avec 72 barils de riz et autres, à ordre.

SONT PARTIS—Le Nina Simmes, pour Bayou Lafourche, et le Brown, pour le bas de la côte.

En chargement: Le Général Quitman, pour Vicksburg, Wild Wagoner, pour Natchez, Tabloquah, Irene, Lizzie Tate, Celeste, Big Horn, Right Way, Gossamer et Glide, pour la Rivière Rouge, Lafourche, pour Bayou Sara et l'Aloe, pour le bas de la côte.

Le Grey Eagle de Bayou Sara: Pauline Carroll de St-Louis et le Wild Wagoner de Natchez seront au quai ce matin et prendront du fret pour leurs destinations respectives.

Le fleuve monte à Vicksburg et à St-Louis. L'Ohio diminue graduellement avec 8 pieds 4 pouces d'eau dans le canal. Le froid commence à se faire sentir.

La rivière Ouachita grossit. Elle est navigable jusqu'à Trenton et Monroe pour des bateaux d'un tirant d'eau médiocre.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Natchez et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses emménagements ils sont tout-à-fait supérieurs. W. B. Richardson, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie.

Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré à destination dans le plus bref délai. Quant aux passagers, un seul voyage leur suffira pour affirmer ce que nous disons de ce bateau.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE LAFOURCHE, Capt. S. Heno, commis J. J. Brown, partira pour Bayou Sara et les points intermédiaires, ce matin, à 10 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Lafourche, seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK,

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE

POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

LES membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On s'en sert beaucoup pour la simple raison que

On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. P. DUCONGE Agent, rue de Chartres No 39 Nlle-Orléans.

11sept—1an

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA NLLE-ORLEANS.

Hôtel de Ville, salle No 7, Nlle-Orléans, 12 septembre 1868.

EN vertu de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour permettre à la ville de la Nlle-Orléans de se procurer un emprunt d'argent pour faire face aux dettes courantes, approuvé le 3 octobre 1868, d'un montant de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000), et conformément aux dispositions d'une ordonnance du Conseil de Ville No 1013, approuvée le 11 septembre 1868;

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues à ce bureau jusqu'au 10 octobre 1868, à midi, pour l'achat de tout ou partie d'une série d'obligations à émettre comme suit:

500 Obligations de	$	50	chacune payable dans	1 an		
750	do	de	100	do	do	2 ans
150	do	de	500	do	do	2 ans
300	do	de	100	do	do	3 ans
75	do	de	1000	do	do	3 ans
150	do	de	100	do	do	3 ans
75	do	de	1000	do	do	4 ans
150	do	de	100	do	do	4 ans
75	do	de	1000	do	do	5 ans
150	do	de	100	do	do	5 ans

Les dites obligations devant être datées du 1er octobre 1868 payables au bureau du Trésorier de la ville, avec INTÉRÊT à raison de DIX pour cent par an, et attachées aux coupons y attachés—Les dits coupons étant payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, au bureau du Trésorier de la ville ou à telle banque dans la ville de la Nouvelle-Orléans que le Contrôleur pourra désigner.

Les propositions seront endossées "Offre pour l'achat des obligations de la ville de la Nouvelle-Orléans," et adressées à O. DeBuys, secrétaire, et elles seront ouvertes et adjugées en plein séance, à la date ci-dessus mentionnée.

Les Commissaires se réservent le droit de refuser tout ou partie des soumissions.

Bureau:

JOHN R. CONWAY, maire,
J. O. LANDRY, Contrôleur,
W. M. BOUTT, Trésorier,
JOHN A. O'BRIEN, Président du comité de finances du Conseil des Aldermen,
THOS. FISHER, Président du comité de finances du Conseil des Assistants-Aldermen.

Pour copie conforme, O. DE BUYS, secrétaire.

12sept—1er oct

AUX PLANTEURS DE RIZ.

MACHINE "STAR" POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ.

Patente de Wm B. Emery.

NOUS, soussignés, certifions avoir employé, hier, à la vapeur, sur notre habitation, la MACHINE "STAR," PATENTEE DE Mr. WM. B. EMERY, POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ—MACHINE QUE VEND Mr. CHAS. E. WYNNE, AU No. 166 DE LA RUE GRAVIER, A LA NOUVELLE ORLEANS.

Nous en avons d'abord fait l'essai sur le riz de l'année dernière, puis sur du riz coupé il y a deux jours dans le dos cas, lorsqu'on lui passait le riz en quantité convenable, elle a bien fonctionné, a rejeté la paille qu'on ce que très peu de grains. Nous avons pris note du temps: elle a battu et nettoyé, en quatre minutes trois quarts, le contenu d'un baril à farine, parfaitement rempli, et c'est alors que le riz en vert coulé le plus grand.

Le grand avantage de LA MACHINE "STAR" A BATTRE LE RIZ consiste en ce qu'on peut s'en servir dans toutes les occasions, que le vent peut être augmenté ou diminué et qu'on peut y apporter bien d'autres changements à mesure qu'ils deviennent nécessaires. Un des principaux avantages est la facilité de lever et de baisser la concave.

Après un essai fait avec le plus grand soin, nous avons acheté la machine "STAR" à battre et à nettoyer le riz.

Paroisse St-Charles, 14 août 1868.

LEONCE SONIAT,
JULES SONIAT.

A vendre par CHAS. E. WYNNE, Rue Gravier, No 166, et rue de l'Union, No 17, Nlle-Orléans.

16août—1m

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES — ET —

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No. 48.

1er sept—1an

CHAUDIERES A SUCRE!

CHAUDIERES A SUCRE

Chaudières de la célèbre fonderie de MM. R. & J. RANKIN, de Liverpool—Un assortiment de

Chaudières en fer battu et en fer fondu.

En magasin et à vendre par

M. A. DE LIZARDI, No 175 de la rue de la Commune

19août—1m

Chaux à sucre, Souffre, Huile, &c.

4000 barils chaux Thomaston, Cape,
2500 barils chaux à sucre, différentes qualités,
700 barils souffre,
200 barils huile de pêche 'winter strained,'
75 do huile de baleine,
25 do huile de spermaceti,
100 do huile de graine de coton, clarifiée,
200 do et 1000 caisses huile de charbon,
2000 rouleaux chanvre filé de Russie et du Kentucky,
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de sucreries,
Huile de moulins à coton et encre à marquer le coton,
Pots et pinceaux à marquer,
3000 barils Ciment Rosendale et Louisville,
300 barils Plâtre de Paris,
Soude, Huile de Palme Cariati et Résine,
Poix, Goudron et Térébenthine.
En déboursement et à vendre par

KEARNY, BLOIS & CO.
No 82 de la rue des Magasins.

5sept—2m

Nouvelle confiserie.

Coin St-Louis et Dauphine

LE soussigné annonce au public qu'il fait aujourd'hui, 5 septembre, l'ouverture de la nouvelle confiserie qu'il vient d'établir au coin des rues St-Louis et Dauphine. Toutes commandes pour repas de noces et entrées seront remplies dans le plus bref délai. On trouvera toujours chez lui, en outre des pâtisseries de toute genres et les plus délicats, des vins et des liqueurs de choix.

6 sept—1 m. ALOYSE WEISSENTHANNER.

Avis aux contribuables qui n'ont pas acquitté leurs taxes.

BUREAU du percepteur des taxes d'Etat dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans—au No. 9 de la rue de l'Esplanade.—Les personnes qui demeurent dans les limites du Troisième District et n'ont pas acquitté leurs taxes d'Etat de 1867, et leurs licences de 1868, sont averties de se présenter à ce bureau et acquitter dans le plus bref délai afin d'éviter les frais de cour.

O. C. BLANDIN, Percepteur des taxes d'Etat.

1er septembre 1868—1m

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1868.

CONFORMEMENT à la 3me section de l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est, une réunion des actionnaires a été tenue au bureau de la Compagnie, No. 183 de la rue de la Commune, et les membres dont les noms suivent ont été élus directeurs de la Compagnie:

B. L. MILLAUDON,
JOHN DAVIDSON,
L. BERNOS, de la maison Kearney, Blois & Co.,
T. S. WILLIAMS, Surint. du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Jackson,
A. MARRERO, de la paroisse St-Bernard.

17 sept—6f

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

SAMEDI, 19, dans la journée et le soir, et DIMANCHE, 20 septembre.

Grande Combinaison de Minstrels.

SAMEDI, à midi.

FETE POUR LES DAMES ET LES ENFANTS.

SAMEDI SOIR,

Spectacle au Bénéfice de BILLY EMERSON,

Le Favori de la Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE.

Magnifique programme de Nouveautés. 19 sept

THEATRE SAINT-CHARLES.

Salut aux Artistes favoris.

SUCCES immense; aucunes vieilles pièces ou des noms assumés; changement de programme trois fois la semaine; le seul théâtre de premier ordre qui soit ouvert en ce moment. Le spectacle se terminera par le célèbre PANITHIOPOTICONICA du professeur SHAFFNER.

Les portes s'ouvrent à sept heures. Le spectacle commence à 8 heures.

Prix d'entrée:

Parquet et premières	$1 00
Places de familles	50
Balcon	25

GRANDE MATINEE, SAMEDI, à midi, pour les dames et les enfants.

Prix, pour toutes les parties de la salle—Grandes personnes, 50 cents; enfants 25 cents.

16 sept—1f JOE GAYLORD, agent général.

AVIS.

LE Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, au No 116 de la rue Carondelet, Premier District de la Nouvelle-Orléans, est ouvert de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi, pour recevoir les taxes d'Etat de 1867. Si ces taxes ne sont pas acquittées d'ici à vingt jours, j'en réclamerai le montant conformément à la loi.

F. C. MAHAN, Percepteur des Taxes d'Etat.

4 sept—1m

Taxes d'Etat.

Dernier mois pour payer les taxes.—Aux contribuables du Deuxième District.

LES contribuables sont notifiés que les rôles pour la collection des taxes d'Etat pour l'année 1867, seront fermés le 30 septembre 1868. Ceux qui veulent éviter les frais sont requis de payer leurs taxes avant la date ci-dessus.

L. E. LEMARIÉ, Collecteur du Deuxième District,

3 sept au 30 Bureau, Court Building, coin St Pierre.

Avis aux Contribuables.

Bureau des Assesseurs de la Ville.

Hôtel-de-Ville, 15 août 1868.

LE Bureau des Assesseurs de la ville ayant achevé leurs listes d'assessement pour l'année 1868 et des copies de ces listes ayant été remises au secrétaire du Bureau, dans la salle No 15 de l'Hôtel-de-Ville, les dites listes peuvent être vues et examinées par les propriétaires ou contribuables de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours (excepté les dimanches) dans les trente jours qui suivront le 15 du courant, époque après laquelle le Bureau des Assesseurs se réunira dans sa salle, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le 22 le 23, le 24, le 25 et le 26 septembre prochain, afin de prendre en considération les demandes des personnes qui se considéreront lésées.

S. P. HARPER, Secrétaire du Bureau des Assesseurs

16août—30

Avis.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

Rue de la Commune, No 183.

DEUX mille cinq cents actions de la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" ayant été prises, avis est donné aux actionnaires de la dite Compagnie conformément à la 2me et à la 4me sections de l'acte d'incorporation, qu'il y aura élection de cinq Directeurs, (ceux-ci devront être actionnaires) au bureau de la dite Compagnie, No 183 de la rue de la Commune, le MERCREDI, 16 septembre prochain (1868), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Nlle-Orléans, 15 août 1868.

A. E. SMALL,
W. G. BAKEWELL,
W. A. GORDON,
T. F. WILLIAMS, Directeurs.
B. L. MILLAUDON, Président.

16août—30f

Presses à Coton à vis, de Newell.

LES Presses à Coton, à vis, de Newell, faites par Stedman & Co., est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. Elle est faite de fer extra et garantie pour vingt ans. C'est de toutes les presses de ce genre, la seule qui ait de la valeur. On en a vendu plus de 4000. Le prix en a été réduit de vingt pour cent.

WM. L. CUSHING, seul Agent, Rue St-Charles No 61, coin Union.

8sept—1m

Presses à Coton, d'Ingersoll.

C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. C'est la seule qui ait pu faire des balles de 500 livres. Il ne faut, pour la faire fonctionner que deux à quatre hommes, sans mulets, chevaux, etc. L'économie est donc évidente. Chaque presse est au complet y compris la bâtisse, et emballée de manière à être expédiée. Elle est accompagnée de renseignements indiquant comment il faut s'y prendre pour la monter, et on peut s'en servir deux heures après l'avoir reçue sur l'habitation. Plus de 3,000 de ces presses sont employées en ce moment. A vendre par

W. L. CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61.

6 sept—1m

MOULIN EAGLE A COTON.

L'ON est prié de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde où l'on cultive le coton, surtout dans la Grande Vallée du Mississipi, il n'en est pas dont on ait plus entièrement satisfait. Une expérience de quarante ans nous met à même d'offrir aux planteurs non seulement ce qu'il y a rien à craindre de la concurrence. Le travail en est parfait et tous les planteurs qui l'ont essayé l'ont reconnu par l'expérience, ce Moulin fonctionne pour les habitants de la Vallée du Mississipi. Nous référons le public à presque tous les planteurs de la Vallée du Mississipi qui l'ont employé et l'ont constaté par une longue expérience moderne d'être écouté.

W. L. CUSHING, seul agent, Rue St-Charles, No 61.

8 août—1m

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOR, Pharmacien de l'Université de Paris. Rue Conti et Bourbon.

UN REMEDE INFAILLIBLE. Injection Ricord---Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour LA GONORRHÉE dans toutes ses phases, L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés. LA FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à ce remède insuccès quand on l'emploiera et les personnes qui, pourront être vraies et examinées par les médecins. Le traitement est efficace, surtout quand il est administré à temps.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des légers écoulements chroniques.

AVERTISSEMENT.—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur chaque étiquette.

MAUNSELL & BOGEL, Agents pour la vente en gros

2 sept—

L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIETE: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors.

nov—1 an

"Chaux du Cap de Richards," Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 18 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier du marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

2 nov—3m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent sur la place, et est particulièrement bonne pour les sucreries, le blanc et la fabrication du sucre.

SAMUEL JAMISON, Rue Carondelet No 68.

7juil—3m

LES Soussignés, commissaires de la Banque de la Louisiane, dûment nommés et ayant qualifié, préviennent le public, conformément à la 17e section de l'acte de 1842, No. 24, approuvé le 14 mars 1842, qu'il est leur devoir d'enregistrer tous les billets, non encore payés, de la banque, ou les timbres du dit timbre "Uniforme", afin d'établir tout un compte exact, de ceux qui restent dehors, des lettres et les valeurs.

Ils préviennent en outre le public qu'ils seront prêts, à partir du 20 juillet 1868, à se conformer à la loi sous ce rapport, au local de la dite banque à l'angle des rues Royale et Conti, et qu'ils cesseront le travail lorsque tous les billets auront été enregistrés. Ils invitent les porteurs de tels de ces billets de la banque à les présenter au susdit local, dans le but ci-dessus indiqué, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Les porteurs de billets sont priés de remettre aux soussignés, en présentant les billets, une liste indiquant la lettre, le numéro, la date et la valeur de chaque billet.

F. H. MORGAN,
C. E. WILLOZ,
J. F. IRVINE, Commissaires.

18juillet—1m

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 393, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures.

4 juillet—1an

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Stebel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures, au No 140, rue Conti. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures.

13 nov—1an

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies du Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultation, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans No 76.

14 janv—1 an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & Co.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance et à fournir des Moulins à riz sur la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c, nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.,

Au coin des rues Delord à anchor

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL..........$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
G. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolhonde,	D. E. Fenn,	W. S. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH BLLISON Président, W.S.PIKE, Vice-Président, ST-CLAIR DEARING, Ag. Gén., W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr B. A. Moss,	Dr E. Chopin,
Dr G. B. Lessmeister,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple prime—Assurance participantes et non participantes dividendes à tous taux ainsi que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaites.

10 avril—1an

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENTS D'ASSURANCE.

37..........Carondelet..........37

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif..........$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif..........$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—1an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

[illegible]

Le steamer à vapeur GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, où il correspondra avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR FERRILLIAT, agent, Mars—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit du l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE,	capt...Duchesne,	Samedi 5 sept.
NAPOLEON III,	capt...Lemaré,	Samedi 19 sept.
ST-LAURENT,	capt...Bocandé,	Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS,	capt...Surmont,	Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Table, cabine $65, et on comprenant le billet de chemin de fer, $67.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, en lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

3nov 1321 V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York.

TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York		$100
A Londres,	do	110
A Hambourg,	do	110
Au Havre et à Brême,	do	115
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$30
A Londres	35
Au Havre et à Paris	40
A Brême ou Hambourg	45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et de différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, No 190, rue de la Commune.

3 sept—

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends, partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans ou la Havane.	
Première cabine	$180 00	Première cabine	$165 00
Deuxième cabine	112 50	Entrepont	45 00
Entrepont	45 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: 1ère cabine, $40 en papier. | Entrepont, $10 en papier.

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de £2 10 et 15% de prime de chargement.

MAURY & CO., Agents de passage, 181 rue de la Commune. WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 83 rue Carondelet. C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie, No 6, rue Barclay, New-York.

25 sout—1an En construction le vapeur SILESIA.

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,

BREMEN......................Capitaine F. Dreyer,
NEW-YORK..................Capitaine H. A. Neynaber,

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, à la Havane et à Southampton au aller et au retour.

— Jours de Départ. —

DE BREME.		DE LA NLLE-ORLEANS.
BREMEN, 14 octobre.		vers le 29 novembre.
NEW-YORK, 11 novembre.		30 décembre.

Pour les détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, Rue de l'Union, No 43.

25 août—

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet: $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic Coast Mail Sh. Co.'s Line.

HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES.

Ligne Murray.	Ligne Empire.
LEO,	SAN SALVADOR,
CLEOPATRA.	SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er sout, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er sout, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont d'excellents emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et on prend au départ du Chemin de fer de Montgomery à Columbus, de Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les chemins de fer.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On peut obtenir un billet pour le voyage jusqu'à Savannah, en s'adressant à la Compagnie, et le prendre le steamer de mercredi et et doivent prendre le steamer du mardi et jeudi, et ceux qui désirent prendre un billet direct doivent en faire la demande.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No 104 de la rue de la Commune.

30 juin—3m GEO. A. McCLESKEY, Agent général.

Pour New York.

Ligne de steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
SHERMAN,	Capt. W.P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer SHERMAN, W. P. Henry commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 17 septembre, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres..........$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 195.

Le steamer GL. GRANT suivra et partira SAMEDI. 26 septembre.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer GEO. CROMWELL, Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Le SAMEDI, 17 septembre, à 5 heures P. M.

Passage..........$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41

4 mai—1a

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jas McC. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; (les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula) les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

PETER MARCY, agent, 30juillet—1m No 176 de la rue de la Commune

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Hee, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 5 1/2 heures du matin.

Prix du passage, $3 50.

La barre est pourvue des meilleures liqueurs.

Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Bob,

Ou par le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 9 heures des Opelousas qui les remettra au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.

Prix du R.-R. et Ferry 50 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R.-R. des Opelousas à débarcadère de la rue Ste Anne. 8sept—1m

Compagnie de paquebots quotidiens de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Cammack.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit:

Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures.

Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 6 heures et quart et sera de retour en ville à temps pour le convoi de sept heures du soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA, agent, Rue de l'Union, Nos 18 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer. 7sept

AGENCE GENERALE

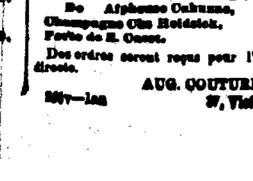

Eau-de-vie Supérieure de Forget & Fils; De Alphonse Cabanne, Champagne Clos Heidsick, Porto de E. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co. 30f—1an 37, Vieille Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans, la côte et le Bayou Lafourche, deux fois par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine Hemo (J. J. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., à dater du mardi, 15 septembre 1868. Il partira du Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 12 sept

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ancota, commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 8 juin—1m

La Côte et Bayou Sarah.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Barrow, partira comme il est dit; et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 9 sept—1m 18, Nouvelle-Levée.

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. B. Greathouse, commis J. A. Cotton aidé de MM. O. Landry et B. Fortin, quittera la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 29 août. No 11 de la rue Conti

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. P. D. WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent, No 17 de la rue Tchoupitoulas.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & Co.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toutes espèces; toiles cirées, à meubles, et de différentes largeurs.

NATTES—300 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de cocos.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

DAMAS—Lustrines, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et cotons, reps, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 20 sept

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTE, &c. &c. constamment fabriqués et à vendre, aux plus bas prix du marché, par

NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par

NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Café pur —- Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et nous le vendons à bon marché. Nous le grillons, pour les hôtels, promptement et à des prix raisonnables.

NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

AGENCE GENERALE

DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquino,

Liqueurs assorties,

Vins rouges en caisse, fins et ordinaires,
Vin blanc do do
do do en barriques do
do rouge do do do

Sardines, Fruits conservés, Huile de Fossel et Rodgapi, Huile de Naples, Olives, Fromages de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Câpres, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

E. BARRIERE, Seul Agent, 29 juil—3m No 32 rue Natchez.

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, &c.

No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire.

JACOB OTT Entrepreneur,

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Caves.

Les ordres laissés au No 28, Carrie Street, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts en vente au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 10 juillet—1an

Bureau du Surintendant Général.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, (Lne.) 2 septembre 1868.

AVIS—A partir de DIMANCHE, 13 du courant, le convoi de la malle quittera la ville à 7 heures du matin, l'Express à 5 heures 30 minutes P. M., le convoi de la malle arrivera à 7 heures P. M. et l'Express à 8 heures 30 minutes A. M.

Des billets d'excursion ne seront plus vendus.

Les convois de dimanche, partant de la ville le SAMEDI, et arrivant de la ville à l'Express du MARDI, l'un ou l'autre des convois de LUNDI ne seront plus vendus.

La connexion de la malle du Nord se fera au Southern Car Works ou à Carter's Mill. L'Express du Nord sera expédié par La Branche De Soto, Independance, Gelsel Lee Amite, Chatawa, Osyka, Magnolia, Summit, Brookhaven, Crystal Springs, Terry, Jackson, Canton, Rogue Chitto, Wesson, Hazelhurst, Durant, Vaiden, Winona, Grenada, Water Valley, Oxford, Holly Springs, Grand Junction, et le convoi de la malle du Sud s'arrêtera à De Soto, Frenier et La Branche.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS et

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
	NEW-YORK,

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au dessous du City Hotel, ou la boîte 2351 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER, Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston. 16 août

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississipi Central, &c.

Chemin de fer d'Est à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c., à très bas prix, et que cette route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 64 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

JAMES YONGE, Agent général pour le fret. 4 juil—3m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 5 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer du Mississipi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accommodation" partent, le dimanche, à 7 h. 45 du matin, vont jusqu'à Brookhaven et en quittent, pour le retour, à 5 h. 30 du matin le lundi suivant.

Les lundis, mercredis et vendredis, convois de la malle quittent à 5 h. 30.

Les convois arrivent tel à 1 h. 30 P. M.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 5 h. 30 A. M.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général. ED. WARE, Agent général pour les passagers, JAMES YONGE, Agent général pour le fret.

21mai—6m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste Anne, en face de la rue Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie du Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à Berwick et à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Lockport, Lafourche et Terrebonne, sont tous de livraison à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé aux livraisons.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant. lundi

ETAT DE LA LOUISIANE.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'il soit connu que, le trente du mois de juillet, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique,—

Par-devant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ayant commission et qualifié, et en présence des témoins soussignés,

Se sont présentées les parties dont les noms figurent ici, lesquelles déclarent que, profitant des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles s'engagent et engageront ceux qui pourraient plus tard devenir membres de cette association, par la souscription ou l'achat d'une police, et à former une corporation dans le but et sous les stipulations suivantes:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera: Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane. Le domicile de cette Société est dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera ses opérations lorsque le nombre des souscriptions sera de cent. La Société aura le droit de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, de posséder, acheter, recevoir par donation ou de vendre des propriétés, meubles ou immeubles, de faire et employer un sceau conformément aux lois.

ARTICLE II.

Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance de la vie, d'émettre des polices d'assurance de la vie, de faire tout ce qui se rattache à cette sorte d'assurance, conformément aux conditions mentionnées plus loin. La Société aura le droit de réassurer dans d'autres compagnies, si elle le juge convenable, mais à ses propres frais et à son crédit.

ARTICLE III.

Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et à tels officiers et commis qu'ils pourront nommer. Les Directeurs exerceront leurs fonctions pendant deux ans, à partir du jour de leur nomination ou élection. Les personnes dont les noms suivent formeront la première direction et resteront en place pendant deux ans à partir du 1er août 1868:

J. M. LAPEYRE,	W. S. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	L. B. POTHIER,
H. ZUBERBIER,	WM. McCULLOCH,
J. M. MARKS,	E. CAVAROC,
E. F. SCHMIDT,	WM. CREEVY,
W. COOPER,	THO. E. FINLAY,
W. S. PIKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
J. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH,	W. C. NICHOLS.

S'il survenait, dans la Direction, une vacance occasionnée par la démission, la mort d'un membre, ou toute autre cause, avant l'expiration du temps pour lequel ce membre aurait été élu, cette vacance sera remplie, par les autres Directeurs, par l'élection d'une personne qualifiée. Les Directeurs, à leur première réunion, éliront un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Ils devront ensuite, avant de procéder, nommer les officiers de la Société. Le Président devra être membre de la Direction, présider toutes les réunions de la Direction, aux assemblées des porteurs de police de la Société, et devra diriger toutes les affaires de la Société sous la surveillance des Directeurs.

Le Vice-Président devra être membre de la Direction. Il devra présider les assemblées en l'absence du Président et, si ce dernier est absent, signer les polices de la Société.

Le Secrétaire, le Trésorier et les employés que désigneront les Directeurs devront, avant d'entrer en fonctions, donner des cautions approuvées par les Directeurs et qui garantiront le fidèle accomplissement de leurs fonctions.

ARTICLE IV.

Chaque membre de la Société versera dans la caisse, s'il est âgé de seize (16) à trente (30) ans inclusivement, la somme de dix piastres; s'il est âgé de trente-un (31) à quarante (40) ans inclusivement, quinze piastres; de quarante-un (41) à cinquante (50) inclusivement, vingt piastres; de cinquante-un (51) à soixante (60) inclusivement, vingt-cinq piastres—la quelle somme lui donnera le droit à une police d'assurance pour la vie, qui donnera droit au porteur de la police à une somme égale à une piastre pour chaque membre inscrit sur les livres de la Société, à l'époque de sa mort, soit pour la somme égale à tous les membres inscrits dans la société, au jour qu'il aura payé le montant de sa police; mais, dans aucun cas, le montant payé sur la dite police ne pourra excéder cinq mille piastres. Si, après la mort d'un porteur de police, le nombre des membres excède cinq mille, le surplus sera versé dans la caisse de la Société. Si, à la mort d'un porteur de police, il n'existe pas de fonds dans la caisse, ou sera pris à la disposition de la dite contribution. La dite diminution sera la même pour chaque membre de la Société.

Sur avis de la mort d'un porteur de police aux officiers de cette Société, accompagné d'un certificat authentique, constatant le décès, il sera ordonné par le Président, ou le Secrétaire, que le délai de trente jours de la date de l'avis d'enquête, il sera prélevé, sur chaque porteur de police, une somme qui n'excédera pas une piastre et vingt-cinq cents, somme qui devra être payée au bureau de la Société, dans les trente jours qui suivront l'avis. Si la dite somme n'est pas payée à la date fixée, la police sera annulée et le porteur perdra tous ses droits. Les fonds payés à la Société, pour les personnes décédées, seront remboursés aux héritiers ou ayants cause, dans les trente jours qui suivront la mort du porteur de police, pourvu qu'ils aient fait connaître leur nom au Secrétaire. Tout porteur de police qui a fait une demande de police, et qui n'a pas été accepté pour cause de santé, pourra réclamer le remboursement de la somme payée. Les Directeurs ne pourront pas être tenus pour les pertes ou dommages éprouvés par les porteurs de police ou leurs ayants cause. Toute demande d'admission comme membre ou porteur de police de cette Société devra être faite par écrit, aux Directeurs et indiquer le nom, l'âge, la résidence et la profession du candidat. Toute déclaration faite dans la demande qui se trouvera fausse, annulera la dite police. Il ne sera reçu aucune demande, à moins qu'elle ne soit accompagnée du certificat d'un médecin respectable, déclarant que le candidat est en bonne santé, qu'il n'est point atteint d'infirmités qui pourraient abréger sa vie. La Société se réserve le droit, si le certificat est de tout autre médecin que celui de la Société, de faire examiner le candidat par le médecin de la Société, et en dernier recours, pour chaque examen, une commission d'une piastre que devront payer le candidat. Tous les transferts de police devront être faits sur les livres de la Société.

ARTICLE V.

A la mort d'un membre, le secrétaire signalera immédiatement le fait aux détenteurs de polices et réclamera le paiement de la contribution mentionnée dans l'article IV, en insérant dans un journal de la Nouvelle-Orléans, publié en anglais, et dans un journal de la Nouvelle-Orléans publié en français. Cette notification sera considérée comme suffisante, la signification au porteur de police ou à son représentant, dans le délai fixé par les Directeurs, et le défaut de paiement, dans les trente jours, de la contribution mentionnée dans l'article IV, annulera la police du porteur en défaut, et la Société ne sera plus tenue envers le dit porteur de police. Les porteurs de polices ou leurs représentants, qui demeureront dans la Nouvelle-Orléans, ou ailleurs hors de la Nouvelle-Orléans, devront avoir un domicile élu dans la Nouvelle-Orléans, à défaut de quoi la notification leur sera faite au bureau de la Société. Les porteurs de police qui n'ont pas de résidence fixe, seront tenus de leur notifier leur domicile dans la Nouvelle-Orléans, où il élira domicile de la Nouvelle-Orléans. Le porteur ne se trouve pas dans la notification IV.

ARTICLE VI

Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, trois scrutateurs qui, au jour fixé par le Président, recevront les votes des détenteurs de polices en faveur des nouveaux directeurs. Avis de cette élection sera publié au moins cinq jours de cette date dans un journal de la Nouvelle-Orléans, publié en anglais, et un autre publié en français.

ARTICLE VII.

Le Registre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de polices.

ARTICLE VIII.

Si les bénéfices nets de l'Association viennent à dépasser cent mille piastres, la Direction pourra, si elle le juge à propos, distribuer de temps en temps le surplus, aux détenteurs de polices individuellement comme dividende au pro rata de leurs contributions respectives. Ces dividendes seront payés aux détenteurs de polices dans les livres, au crédit des détenteurs de polices qui ont fait ces contributions. Mais les dividendes ne seront pas payés à un membre pour une police dont la valeur ne dépasse pas le montant de la police.

ARTICLE IX.

On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à soixante (60) ans.

ARTICLES X.

Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au delà du montant qu'il devra, conformément à la présente charte, et conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE XI.

L'acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé, et l'Association mise en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices représentés à une réunion générale convoquée par le Président et le Secrétaire. Avis de la réunion devra être publié dans deux journaux, conformément à l'article V, au moins trente jours avant la réunion. L'acte pourra être modifié, à moins que deux tiers des membres présents n'aient à cet effet un vote spécial. Dans le cas de liquidation de l'association, les membres qui ont fait partie de l'Association seront remboursés des fonds de la caisse au pro rata de leurs contributions.

Fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à la date [illegible] en présence de James M. Moore et de J. W. Breedlove, témoins compétents qui ont signé conjointement avec les parties et moi, notaire.

(Signé sur l'original)

J. M. Lapeyre,	Tho. E. Finlay,
W. Mount,	Jno Davidson,
Jno C. Sinnott,	F. H. Moore,
L. Caulfield,	W. C. Nichols,
W. Cooper,	E. F. Schmidt,
Wm. Creevy,	David McCoard,
Gerard Stith,	Wm McCulloch,
R. W. Young,	L. A. Fournier,
W. S. Pike,	B. Cavaroc,
M. F. Dunn,	J. J. Fleurilliana,
L. B. Pothier,	Louis J. Alston,
J. J. Irwin,	J. M. Fike,
J. M. Marks,	Jos. Ellison,
H. W. Robinson,	Jos. Ellison,
Hubble E. Fournier,	Charles D. Shreeley,
W. H. Sheeley,	G. P. Koontz,
W. R. Bredeloover,	Geo. E. Bird,
H. W. Allen,	Jno. P. Elliott,
H. Dunn Dunne,	J. Wood Breedlove,
A. Mazureau, N.P.	

Je certifie ce qui précède conforme à l'original déposé en mon bureau et dûment timbré. En foi de quoi, j'ai livré le présent sous ma signature et mon sceau, à la Nlle-Orléans, ce trente-un jour d'août 1868.

A. MAZUREAU, Notaire.

3 sept

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Board des Directeurs, tenue ce jour, les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant une année:

JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUNG, secrétaire,
L. A. FOURNIER, trésorier,
W. B. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 129 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres.

5sout—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie	$910,804 32	
Sur les risques de mer	200,784 17	
Sur les risques de rivières	39,645 63	
Total		$1,151,232 12
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$223,847 00	
Primes remboursées	32,471 07	
		$256,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868		$894,914 05
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,226 97	
Sur les risques de mer	178,849 88	
Sur les risques de rivières	15,323 95	
	$465,000 91	
Taxes	25,612 61	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$105,362 94	$696,914 04
Bénéfice net		$277,330 36

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$122,677 07
Billets garantis par hypothèques	272,207 00
Billets garantis par nantissements	96,147 36
En caisse	126,478 36
Actions de banques et de chemins de fer	104,300 00
Primes en voie de perception	96,426 6
Bons de la ville	25 000 00
Effets à recevoir	187,184 71
Scrips de Compagnies d'Assurance	60,905 65
Actions "Dry Dock Vallette"	10,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,600 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co."	250 00
Bons de l'Etat	1,500 00
Total	$1,409,484 20
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,345 19	
20 p. 0/0 du scrip de 1868 payable en juillet	70,676 70	
Primes sur risques non terminées le 31 mai 1868	223,847 00	$395,768 89
Actif net	$1,027,045 31

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président, PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi ce 9 juin 1868.

PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1860, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	F. Macpero,	Pierre Poeta
M. Paig,	David McCoard,	S. Z. Relf,
Chas. Sagery,	J. J. Fernandez,	L. F. Generes
F. S. Wilts,	J. Morgan Rolf,	10 juin

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TELEGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux priviléges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer de commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopolistes actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle ci des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question du droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription n'ait été couverte.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle Orléans. Ceux qui souscriront en ce pays seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississipi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,

Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de cette ville. 6 sept.—6 m.s.t. 11 J S

Chemin de fer d'Orléans.

Bureau No 15 rue Dauphine.

LES actionnaires de la dite Compagnie sont notifiés qu'un paiement de $10 sur chaque action sera dû et payable au bureau le 15 courant.

Par ordre de la Direction.

H. C. BENIT, Secrétaire pro tem.

11sept—au 20

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 26 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868:—

Primes d'incendie, dans l'année.	$326,122 32		
Primes de mer	"	94,063 26	
Primes de rivières	"	277,594 26	
			$697,779 33
Total net des primes			$467,894 20
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 88,430 00		
Pertes de mer	69,074 00		
" rivières	95,392 47		
Taxes payées	25,919 54		
Payé—réassurance et compte en bon de scrip	69,166 30		
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	57,449 98		
			$420,019 13
Bénéfice net			$51,950 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$ 27,494 30	
Prêt sur bons et hypothèques	68,349 35—106,687 60	
En caisse	$104,277 34	
Prêts garantis par actions sur demande	63,600 00—$167,877,34	
Prêts garantis par actions à terme	$11,300 00	
Propriétés foncières	75,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,062 48—$131,372 4	
Bons consolidés de la ville	$30,000 00	
Bons de la ville	20,500 00	
Actions de Banques et autres	136,887 17—$383,347 17	
Coupons pour bons de la ville, échus		$6,400 00
Dû pour primes et en voie de perception		41,400
		$778,614 6
La Compagnie possède également:		
Billets suspendus, actions et bons		$60,255
Compte de scrip forfaits		7,000
Intérêts non réclamés	$7,000 30	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 28 mai 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président,
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS,	C. T. BUDDECKE,
SAMUEL B. NEWMAN,	F. H. FOLEY,
WM. EDWARDS,	A. G. COUR,
F. SIMMS,	A. THOMPSON,
GEO PEALAS,	Directeurs

VENTES JUDICIAIRES

BENJAMIN A. WEEMS vs JAMES R. GRIST & BENJAMIN GRIST.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18 381—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré je procéderai, le SAMEDI dix-neuf de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs James R. Grist et Benjamin Grist à la goëlette "Bettie Stephenson", ses agrès, meubles, &c., telle qu'elle se trouve dans le Nouveau Bassin. L'intérêt desdits défendeurs consistant en la moitié de ladite goëlette.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 août—20 sept 5,13.19

Succession de feu MATHIEU COURTADE, décédé BAPTISTE RIEHL vs la succession de M. COURTADE, la veuve Justine Courtade administratrice.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 29,856 et 30,283—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 août 1868, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et d'un writ de fieri facias à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré respectivement dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Planché, Kerlerec et Villeré et mesurant trente pieds de face à la rue de l'Esplanade sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Planché.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La moitié indivise de la dite propriété appartient à la dite succession et l'autre moitié indivise.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er sept—10,19 27, 3 oct.

SCHWARTZ & GUGENHEIM vs JOSEPH T. PEARCE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,371—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt huit de septembre 1868, à 10 heures du matin, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les machines, propriété et effets mobiliers qui se trouvent dans la boutique de machiniste et la fonderie du défendeur, située rue Front Levée, entre celles Julie et Notre-Dame dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 sept—16,19,21,25 27 sept.

LA DAME LOUISA FREDERICH, tutrice &c. vs la DAME M. A. CHAWK & DAVID CHAWK, son époux.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans. No 19 981—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI treize d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE portion de terre située sur le côteau de la Métairie, en partie dans la Paroisse de Jefferson et en partie dans la Paroisse d'Orléans, en cet Etat, désignée par la lettre A d'après un croquis fait par J. A. D'Hemecourt, voyer daté du 15 janvier 1862 et annexé pour recours à un acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 15 février 1862.

La dite portion de terre mesure suivant le dit croquis, cent quatre vingt pieds quatre pouces et trois lignes sur le Canal derrière, ledit côteau... [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Sept—9,19,29—oct 6,13

FRANK TIETEMBERG vs la Veuve OVIDE GUERIN (Clémentine V. Labarre).

SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 166—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trois d'octobre, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et de l'Esplanade dans le Troisième District de cette ville, mesurant cinquante pieds de face à la rue Roman, sur cent vingt sept pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans rien excepter ni réserver.

Ledit terrain commençant à une distance de 75 pieds de l'encoignure des rues Kerlerec et Roman.

Cette propriété a été adjugée à la défenderesse au prix d'estimation dans la succession de son défunt époux Ovide Guérin, ainsi qu'il appert des procédures de ladite succession, un croquis de ladite propriété est annexé pour recours à un acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 13 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er sept—1 10 19 27—3 oct

GEORGE R. BEARD vs D. P. WESSEL.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trois d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre-vingt différentes portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville [illegible]

Saisie dans la dite affaire.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er sept—1 10 19 27—3 oct

JOHN RAQUET CLAY vs FREDERICK HERMANN

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,943—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI dix d'octobre 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St Patrick et St Denis [illegible]

Le tout ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 26 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 sept—5,17,25—3,10 oct

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR,

RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1868		$ 46,673 20
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 39,855 82	
Sur les risques de mer	3,838 41	
Sur les risques de rivière	2,979 25	
		$ 46,673 20
Moins:		
Pertes sur les risques d'incendie	$ 4,561 71	
Pertes sur les risques de mer	5,820 63	
Pertes sur les risques de rivière	1,079 35	
		$ 11,480 40
		$ 35,192 79
Frais de bureau, taxes, licences, etc., déduction faite du montant au crédit du compte du contingent	$ 13,935 46	
Réassurances	3,358 43	
Primes remboursées	360 71	
		$ 13,952 60
		$ 21,240 19
15 p. 0/0 alloué aux assurés		3,085 56
		$ 18,155 20
Réserve pour risques non expirés		6,392 00
		$ 1,763 20
En caisse	$ 3,369 49	
Effets à recevoir	372 21	
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	3,220 00	
Primes en voie de perception	4,977 94	
Balance due sur des billets de souscription, considérés bons	75,300 00	
		$ 87,739 64
Valeurs douteuses, portées sur compte suspendu		$ 36,982 82

Extrait correct des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, président,
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 25 août 1868.

JOHN P. MONTAMAT, 3me Juge de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, en mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à ses amis que des Listes de 51 lots de Souscription supplémentaires circulent en ce moment et se signent rapidement; elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $250,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire ardemment rendre la Compagnie utile et prospère; elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation cordiale et le concours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 3 juillet 1868, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:

W. C. C. CLAIBORNE,	ARTHUR FORSTALL
ADOLPHE SCHREIBER,	B. LAPLACE,
FORRESTER DOLHONDE	J. A. BRASELMAN,
CHS. G. JOHNSON,	ROBERT L. MOORE,
J. P. TODD,	B. GERSON
R. L. BRUCE,	EDWARD COCHRAN.

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1868, M. LLOYD R. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire.

CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

28 août—1mo

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital..........$500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 26 rue du Camp, Batisse-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE, Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables en comptant à la fin de chaque année. 11juillet—1an

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente, sans réserve, de

Habillements fins et ordinaires, —ET— Lingerie de messieurs.

PAR VINCENT & CO. W. P. Vincent, encanteur. Il sera vendu SAMEDI, 19 septembre, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres

800 lots habillements fins et ordinaires,
250 lots lingerie de messieurs.

Comprenant: Sacs et demi-sacs en casimir noir, pardessus en drap noir, vert et pardessus en castor, tricot, chinchilla, Petersham, piqué et jean, pantalons de drap noir, casimir et jean; gilets de drap, casimir et soie, paletots, chemises de peau et caleçons; chemises et caleçons en laine, chemises blanches et en couleur, chemises de peau, etc. etc.

Tous les articles sont frais et viennent d'être reçus de fabriques du Nord. 18 sept

PAR LOUIS STERN & BRO.

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE.

600 caisses, bottes, souliers et brodequins.

Venant d'être reçus, par les derniers steamers, directement des manufactures, faits expressément pour ce marché, comprend le meilleur stock qui ait été offert dans le courant de la saison.

PAR LOUIS STERN & BROS.—M. Stern, encanteur.—LUNDI 21 septembre, il sera vendu à 10 heures précises du matin, dans leur salle d'encan au No 25 de la rue du Camp sans limites ou réserve—

600 caisses bottes, souliers et brodequins.

Comprenant un assortiment général, pour hommes, jeunes gens, jeunes garçons et enfants.

Le marchands de la compagnie y auront leur intérêt à assister à cette vente car les articles seront vendus en lots au gré des acheteurs.

Condit ons à la vente. 19 sept.

PAR G. DE FERIET.

Meubles. Meubles. Meubles.

Succession de MARIE ALLAIN, Veuve de Faustin Blanchard. No 29 515.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau et Salle d'encan, No 86 de la rue Bienville—SAMEDI, 19 septembre 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux au coin des rues Bienville et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Louis Duvigneaud juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 14 septembre 1868

Un assortiment général de meubles, livres, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 sept

PAR S. GUINAULT

Succession de Madame CHARLES HAUPT. No 32,4:2

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—AUJOURD'HUI 19 septembre 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Franklin No 95 entre les rues Gravier et Perdido, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 17 septembre 1868—

Un lot de meubles, meublant, linge de corps et un fort lot de chaussures

Conditions—Comptant sur les lieux. 19 sept

Vente pour cause de départ, de l'Hôtel Mississippi, encoignure St-Louis et Chartres, No 120.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI, 21 septembre 1868, il sera vendu sur les lieux, à onze heures du matin, en bloc—

L'établissement ci-dessus, comprenant tout l'ameublement, se comp sant d'environ 15 chambres parfaitement garnies, ainsi que le bail de la maison, dont le loyer est très modéré

Conditions—Comptant.

Les personnes désirant examiner le mobilier peuvent le faire en s'adressant sur les lieux. 20 sept—V & C

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE.—No du dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 26 septembre 1868, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en risque et péril de la folle enchère de Alexandre Hansen, premier acquéreur, qui a négligé et refusé de se conformer aux conditions de l'adjudication du 1er juillet dernier en septembre 1868—en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite succession, en date du 2 juillet 1868, la propriété ci-après décrite et appartenant aux successions de M. et Mme Jacques Lamothe, savoir:

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe. Le dit terrain a trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent cinquante pieds de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses qui se trouvent dessus et comprenant plus particulièrement une maison basse briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la mansarde, galerie derrière, une cuisine à étage, briquetée entre poteaux, ayant 6 chambres, cour briquetée double passage, water-works, caves, &c.

La maison porte le No 97 de la rue Dumaine. C'est la même propriété que les défunts ont achetée par acte au rapport de H. Lavergne, daté du 14 novembre 1850.

Conditions de la vente—Un tiers comptant; le reste à un an de crédit, en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les billets devront être assurés pour au moins le montant des billets dans les bureaux d'une compagnie approuvée par l'administrateur. Les billets porteront intérêt à raison de huit pour cent, par an, de la date à parfait paiement. Dans le cas où les billets ne seront pas payés à l'échéance, les frais de Cour et les honoraires de l'avocat employé pour obtenir paiement devront être payés par l'acquéreur. Les dits honoraires seront de cinq pour cent sur les montants recouvrés. L'acquéreur devra payer les taxes de 1868 payables en 1869. Les timbres de revenu des Etats-Unis seront aux frais de l'acquéreur.

L'acte de vente par-devant A. D. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur.

15sept—15 17 26

Succession de H. L. BUNIER—No 32 278.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 26 septembre 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 19 août 1868—

Trois certains lots de terre, ensemble, les bâtisses, et améliorations, droits, avantages et privilèges qui en dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Carondelet, les rues Claiborne, St Louis et Robertson, désignés par les Nos 1 2 et 3 sur un plan fait par F. Tourné, arpenteur, le 15 juillet 1860 et déposé au bureau de A. E. Bienvenu, notaire, comme plan No 45. Lesquels lots sont ainsi que suit ensemble comme suivant, savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Claiborne et St-Louis, 20 pieds 9 pouces de face sur la rue Claiborne, sur 120 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue St Louis. Les lots Nos 2 et 3 chacun 25 pieds 2 pouces de face sur la rue Claiborne, sur 31 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par-devant A. E. Bienvenu, notaire public aux frais de l'acquéreur y compris les timbres des Etats-Unis et les taxes de l'année 1868.

31 sout—27—3 10,19 sept

Vente pour cause de départ. VACHERIE

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 29 septembre 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu rue Madeville, derrière l'Hôpital de Luxembourg—

Les vacheries de James Martin, qui ne vend que pour cause de départ:

35 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et se vendent pour le point de vélor.

5 génisses,
1 taureau,
1 cheval,
2 chevaux et 1 poulin de 14 mois,
2 charrettes à lait, 1 dito à provisions et 1 dray,
1 lot de harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie

La clientèle sera donnée au plus fort enchérisseur.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant; de $300 à $500 six mois et au-dessus de $500 neuf mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Acte—Les personnes désirant examiner la propriété peuvent le faire sur les lieux. Pour 300 ce qui comprend la clientèle, les vaches de 6 mois sur Marie, Liberals, Espagne et Mandeville—Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui y existent, comprenant une maison avec deux cuisines, deux étables pouvant contenir 35 bêtes à cornes, 2 citernes, puits, hangar, &c.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billet portant hypothèque et 8 p. 0/0 d'intérêt par an à dater.

15sept—13 17 19,21 22.

Vente de Meubles pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 19 septembre 1868, il sera vendu à 10 heures, à 11 heures du matin, rue Claiborne No 196, entre Dumaine et St-Philippe—

Un lot de meubles meublant, consistant en lots de lits, chaises, armoires, tables, glaces, pianos, pendules, tableaux, etc.

Conditions, comptant. 17 sept

PAR PALFREY & CO.

Succession de JAMES W. BREEDLOVE.

Vente, à l'encan, d'Actions de chemin de fer, de Scrip d'assurance et de 51 lots de banque.

PAR PALFREY & CO. H. W. Palfrey, Encanteur. Bureau rue Carondelet, No 26—MERCREDI, 23 septembre 1868 à midi, à la Bourse des Négociants, rue de Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la succession de J. W. Breedlove—

$300 en billets de différentes banques des Etats de la Caroline du Sud et de la Géorgie.

Trois certificats de scrip d'assurance émis par la Compagnie d'assurance mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans—un de $30 et deux de $10.

Trois certificats de scrip d'assurance émis par la Compagnie d'assurance mutuelle du Sun de la Nlle-Orléans—un de $30 et deux de $10.

Onze actions de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Onze actions de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Conditions de la vente—Comptant.

L'encanteur recevra des ordres additionnels jusqu'au moment de la vente. Sept—9,16,18,23

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Je certifie par les présentes, que le 15 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants: No 11,894, Anna McCraw contre Mason Pilcher, son mari. Dans cette affaire soumise à la cour, avec consentement, pour être décidée, la cour, considérant l'admission de votre et la confession du jugement présentée par le défendeur ainsi que d'autres preuves au dossier, il est ordonné, adjugé et décidé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Anna McCraw, femme de Mason Pilcher, et contre le défendeur, ledit Mason Pilcher, son mari; que ledit jugement séparé de biens et qu'ils ont acquis communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elle et leur, est par les présentes, déclarée dissoute et que la demanderesse ait le contrôle et l'administration de ses affaires personnelles. Il est de plus ordonné et adjugé que la demanderesse ait jugement contre le défendeur pour la somme de trois mille cent trente-sept piastres, avec intérêt légal de la date du jugement à parfait paiement et les frais du procès avec le privilège de la loi accordé aux femmes mariées sur les biens de leurs maris, pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement rendu le 15 janvier 1868.

Signé le 16 janvier 1868.

(Signé) CHS. LEAUMONT, Juge.

Etat de la Louisiane.

Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

Moi, Louis Power, greffier de la Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, certifie que ce qui précède est une copie exacte du jugement rendu dans le procès d'Anna McCraw, femme de Mason Pilcher, contre son mari—No 11,894—du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. Je certifie de plus que conformément à une loi de la Législature de cet Etat, approuvée le 23 juillet 1868, les archives de la dite Cour ont été transportées dans cette Cour et sont sous ma garde en ma qualité de greffier de la dite Cour.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt six août de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante huit.

27 août—4 fois en 30 j. LOUIS POWER, Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 20 juin 1868, jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir—No 21,974—Mme M. E. McArthur contre C. F. Duplessis, son mari—Sur motion de F. McGloin avocat de la demanderesse, et sur introduction de preuves en sa faveur et la loi étant en faveur de la demande; il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le 19 juin 1868 soit maintenant rendu définitif, qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Margaret Susannah McArthur, femme de Charles Fergus Duplessis, et contre le défendeur, ledit Charles Fergus Duplessis, son mari, que la dite partie soit séparée de biens et que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elle et leur soit dissoute, que la demanderesse ait seule le contrôle et la direction de ses biens individuels.—Il est de plus ordonné et adjugé que la demanderesse ait jugement, montant de ses biens paraphernaux individuels reçus par lui, avec intérêt légal sur jugement avec les frais du procès et le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les propriétés de leurs maris pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement signé le 20 juin 1868.

(Signé) PAUL E. THEARD,

Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant en l'absence de juge Duplessier qui est malade.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce le juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 93e année de l'Indépendance des Etats Unis. WM. WOELPER, Greffier.

8 sept. 8,22—7 oct.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$331,000 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période	217,309 78
Actif le 31 décembre 1867	276,726 62

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques de mer, des rivières, contre les pertes et les avaries par incendie.

ALFRED MOULTON, président,
WM M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

— Directeurs —

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	E. E. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
B. P. Edsall,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. H. Isembert,	John G. Rogers.

13 fev—11 m L L 3 ans

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Marchandises Sèches, "Notions", Chapeaux, Bottes, etc. et Vin du Rhin.

PAR HOLZ BLOHM & CO—John C. Blohm, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 19 du courant, à 10 heures du matin dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres

550 lots marchandises sèches étrangères et américaines,
290 "notions",
55 doz chapeaux d'hommes et de jeunes garçons,
150 chaussures écrues et croisées,
20 bas blancs de laine.

— Et —

A caisses vin du Rhin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19 sept

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Grande vente, sans limite ou réserve, pour cause de déménagement.

PAR NELLIGAN & BASSETTI, Jas. Nelligan, Encanteur—Bureau No 74 de la rue Carondelet—Il sera vendu, LUNDI 21 septembre 1868, à 11 heures du matin, au Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet—

Un fort lot de meubles de maison et de bureaux, à lits, tables, pendules, franç aises, poêles, lampes, un lot échelles, une grande balance à pont, une grande charrette, 2 chaises de barbier, 1 grand coffre-fort et beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 19 sept

PAR E ROGER & CO.

Vente sans réserve.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
75 Malles Congress et Bottes cousues.

PAR E. ROGER & CO, H. Bonery, encanteur—SAMEDI, le 19 septembre, il sera vendu, à 10 heures, à leur salle d'encan, No 45 rue de la Vieille Levée

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Ces marchandises viennent d'être reçues des manufactures, par les steamers "Geo Cromwell" et "Sherman"

— Aussi —

75 malles Congress et Bottes cousues.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente.

Conditions à la vente. 17 sept

PAR D. E. MORPHY

293,000 Cigares—pour cause de liquidation

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 23 septembre 1868 à 11 heures du matin, au magasin de l'importateur Jayme Magi, No 72 de la rue de la Commune, au premier, entre les rues Magasin et Tchoupitoulas, pour cause de liquidation,

293 000 cigares de différentes marques de choix, comprenant des cigares importés de la Havane, des cigares faits du meilleur tabac en feuilles importé de la Havane, des cigares de tabac mélangé et des cigares de qualité extra. Les cigares imitation sont dans des boîtes dont l'apparence est égale à celle des boîtes importées directement de la Havane.

Les personnes qui désirent en acheter sont invitées à venir les examiner et les essayer. La qualité n'en peut être excellente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 17 sept

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 19 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer des chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonges, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—L'ameublement de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossiers en bois et rotin.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 17 septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de P Liner, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrain à l'encoignure des rues Kerlerec et Johnson.—Succession de JOHN CRONAN, No 32,407 Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, le 10 octobre 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 12 août 1868, à vendre à l'enchère publique, pour le compte de la succession de John Cronan:—

Un lot de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Johnson, Prieur et Johnson, désigné par le No 10 et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 90 pieds de profondeur... [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868. Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell notaire public. 10 sept—18 29 sept 3,12,10

Propriétés de choix rue Poydras—Terrain rue St Ferdinand—Mme MARY McMILLEN vs EMILY C. McMILLEN—No 30,461—Partage en nature—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI le 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Conti, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et signé le 19 mars 1868, et d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 15 août 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite affaire, savoir:

Deux portions de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, St Denis... [illegible]

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à leurs propres ordres et endossés par eux, de ou le jour de l'adjudication portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque spéciale et le privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les dits billets devront être assurés pour le montant total des billets. Les propriétés devront être assurées par une compagnie agréée par l'encanteur. L'acquéreur devra payer toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais des acquéreurs, pardevant E. G. Gottschalk, notaire. 3 sept—29, 10,19,26 sept, 3 oct

Maison et deux terrains dans le Troisième District, Succession de JOHN McKAY. No 30,664—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, daté le 14 septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de John McKay, décédé, savoir:

Deux lots de terre dans le 3me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Jean Baptiste, St Ferdinand et Port, désignés par les Nos 13 et 14, se touchant et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St Jean Baptiste, sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds 6 pouces.

Les améliorations comprennent une maison basse couverte en ardoises, ayant 4 chambres, cabinet et cuisine, grand hangar et citerne.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm Mc C Jones, notaire public. 16 sept—29—3 10 17oct

Succession d'ALEXANDER GORDON—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No 34,64—Barres en fer battu, Clous, Piques, Locomotives, etc, sur le tracé du Chemin de fer de Golfe de Mexique.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI le 26 de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, Juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 14 septembre 1868 et rendu dans la susdite succession—

Douze ou treize cents (1200 ou 1300) tonneaux de barres plates et de première qualité, clous et piques qui se trouvent sur le chemin de fer du Mexique.

Egalement tous les attirails, traverses, bois, etc. qui se trouvent dans la Paroisse St Bernard.

Egalement, les locomotives employées actuellement à transporter le fer et d'autres objets sur la rive du fleuve et qui seront livrées à l'acquéreur aussitôt après la livraison du fer.

Conditions—La moitié comptant, le jour de la vente, le reste, dès que le tout pourra être livré. Un tiers du fer est déjà sur la rive du fleuve, à la station Dearce. Le reste est sur la ligne du chemin qui s'étend de la station Dearce à Proctorville.

15 sept—15 19 25 26 sept

Terrain pour bâtir, sur l'Avenue Washington. Succession de NELS ANDERSON.

No 17,900—Deuxième Cour de Dist. de la Nlle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse, No 17—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans daté du 24 janvier 1866, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Nels Anderson.

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Magasin et Camp. Le dit terrain est désigné par le No 15 et a 31 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue Washington, sur 105 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Hero Jr., notaire public aux frais de l'acquéreur.

13 sept—26—3,10,17 oct

Terrain sur l'Avenue Washington.—Succession d'ABRAHAM LOBDELL—No 562—Cinquième Cour de District de la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cinquième Cour de District de la paroisse Ouest Baton Rouge, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession d'Abraham Lobdell, décédé—

Trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Magasin et Camp. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 12, 13 et 14, et ont chacun 31 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue Washington sur 105 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1868

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Andrew Hero, Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 sept—26—3,10,17 oct

Maison basse sur la rue Clio.

SUCCESSION DE FRANCIS P. WEST—No 32,397—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI 3 octobre 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée ci-dessus par l'honorable L. Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 29 juillet 1868 et signé le 3 août 1868 il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, savoir:

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 299, borné par les rues Clio, Erato, Liberté et Howard, des rues par le No 9 et mesurant 30 pieds 6 pouces et 3/4 lignes de face à la rue Clio, sur une profondeur entre lignes parallèles de 126 pieds 10 pouces 3 lignes. Les améliorations consistent en une maison basse couverte en ardoises, ayant galerie sur le devant, 4 chambres et cuisine.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire public. Sept—19 19 26 sept 3 oct